



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Sixième Réunion du Comité consultatif

Guayaquil, Équateur, 29 août – 2 septembre 2011

Élaboration d'indicateurs pour mesurer le succès de l'ACAP

Auteur : BirdLife International

« Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail subsidiaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales. »

Élaboration d'indicateurs pour mesurer le succès de l'ACAP

Lors de CC5, se fondant principalement sur l'examen de CC5 Inf 16 Rév 1, le Comité consultatif a conclu (paragraphe 14.2) :

- a. que les catégories d'indicateur devaient, autant que possible, être en conformité avec le système « État - Pression - Réponse¹ » (ÉPR) [SPR], tout en reconnaissant que certains indicateurs importants se rapporteraient au suivi de l'acquisition progressive de données pertinentes pour permettre l'élaboration d'indicateurs ÉPR ;
- b. que certains indicateurs de base (voir l'annexe 15) identifiés par les groupes de travail, qui étaient facilement réalisables avec les données déjà en possession de l'ACAP, pourraient être adoptés immédiatement et, le cas échéant, intégrés dans le modèle de présentation révisé des rapports nationaux ;
- c. que certains autres indicateurs identifiés par les groupes de travail avaient besoin d'être affinés davantage pendant l'intersession.

Un petit groupe ad hoc a été constitué, qui était composé des présidents et de membres des groupes de travail du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, des États-Unis, de BirdLife et d'autres personnes intéressées (paragraphe 14.2d).

La question des indicateurs potentiels de la capacité au regard des engagements envers l'ACAP a également été ajoutée aux travaux du groupe ad hoc (paragraphe 14.3 et 14.4).

Depuis la communication initiale au groupe ad hoc du 6 août 2010 et les réponses de BirdLife (13 août) et de l'Australie (27 août), les travaux du groupe ne semblent pas avoir progressé.

Comme le membre de BirdLife du groupe ad hoc sera outre-mer et hors-ligne jusqu'au 20 juin, seulement 10 jours avant la date limite pour la soumission des documents au Comité consultatif pour examen lors de CC6, BirdLife souhaite proposer ses commentaires et recommandations concernant certaines des prochaines mesures souhaitables pour faire avancer ce sujet, comme indiqué ci-dessous.

CC5 Inf 16 Rév 1 résumait les dernières réflexions des groupes de travail de l'ACAP sur les indicateurs potentiels les plus désirables et/ou facilement réalisables. Elles se résument essentiellement à ce qui suit :

¹ Le modèle Pression-État-Réponse (PER) de l'OCDE fournit un mécanisme pour surveiller l'impact des activités humaines sur l'environnement. **État** se réfère à l'état de l'environnement (par exemple, changements des niveaux de polluants, diversité des habitats, productions animales, etc.) **Pressions** se réfère aux activités humaines qui causent des modifications de l'environnement (comme la pollution, l'évolution de l'utilisation des sols ou la demande accrue de produits de l'élevage). **Réponses** se réfère aux politiques ou aux activités destinées à empêcher ou atténuer les pressions et/ou les dommages environnementaux et socio-économiques qui résultent des pressions originales.

Sites de reproduction

État :

1. Sites abritant des espèces étrangères

Pression :

1. Nombre/proportion de menaces catégoriques

Réponse :

1. Mesures d'éradication
2. Statut de zone protégée
3. État et mise en œuvre du plan de gestion
4. État du protocole de biosécurité (et, par voie de conséquence, de la mise en œuvre)

Il a été noté que beaucoup de données pertinentes à ces indicateurs étaient déjà disponibles.

Statut et tendances des populations

État :

1. Disponibilité de données démographiques
2. Disponibilité de données sur les tendances démographiques
3. Études annuelles de suivi démographique
4. Tendances catégoriques

Il a été noté que beaucoup de données pertinentes à ces indicateurs étaient déjà disponibles.

Recommandation : BirdLife suggère d'ajouter les taux de survie (c'est-à-dire la proportion surveillée où les taux de survie des adultes et/ou des juvéniles sont en hausse, en baisse, stables sur une période déterminée), étant donné que ces taux fournissent un complément important à la tendance démographique globale et sont connus pour être sensibles à des pressions telles que les taux de capture accessoire.

Captures accessoires :

État

1. Disponibilité de données pour la définition de l'aire de répartition en mer
2. Statut de habitats d'alimentation
3. Statut des proies

Il a été noté que l'ACAP n'avait pas actuellement de données pertinentes à 2 et 3 et que les données pertinentes à 1 devraient être extraites de la Base de données mondiale de suivi des procellariiformes.

Pression :

1. Disponibilité de données sur les captures accessoires
2. Taux et niveaux des captures accessoires

Il a été noté que l'ACAP n'avait pas actuellement de données disponibles pour élaborer ceux-ci.

Recommandation : BirdLife suggère que la disponibilité de données sur les captures accessoires devrait être considérée comme un indicateur d'état, s'inscrivant ainsi dans la suite logique du traitement de données analogues pour le statut et les tendances des populations.

Réponse :

1. Mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires (d'oiseaux de mer) dans les ZEE (Zones économiques exclusives).
2. Interactions avec les ORGP impliquant l'ACAP et ses Parties

Recommandation : BirdLife suggère d'ajouter un indicateur pour rendre compte de la recherche-développement destinée à mettre au point des mesures efficaces d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer.

Recommandations générales

1. Pour les indicateurs énumérés ci-dessus concernant les sites de reproduction et le statut et les tendances démographiques, prier le Secrétariat et les présidents des GT: a) d'indiquer pour lesquels des points qui précèdent, nous disposons au moins de valeurs approximatives en matière d'indicateurs, même si ce ne sont que des données de départ, pour examen et discussion lors de CC6. (Nous estimons qu'il serait utile de présenter des données, même imparfaites, sur autant d'indicateurs que possible); b) pour les indicateurs pour lesquels il n'aura pas été fourni de données à CC6, d'indiquer la possibilité et le temps probablement nécessaire pour obtenir des données pertinentes (Cet élément pourrait être fourni par les discussions lors des réunions des GT lors de CC6).
2. En ce qui concerne les données sur les indicateurs se rapportant aux captures accessoires, de prier : a) BirdLife d'aviser le temps et autres ressources nécessaires pour élaborer une série chronologique de données pertinentes à la disponibilité d'informations sur l'aire de répartition en mer ; b) le GTCA, sur la base des données sur les taux et niveaux de captures accessoires disponibles dans les rapports nationaux à l'ACAP et dans la littérature publiée, en particulier dans la revue de presse de données mondiales sur les captures accessoires à la palangre (CC6 Inf XX), de commencer à évaluer celles des données qui pourraient être considérées comme des données de départ acceptables pour des comparaisons historiques et futures; c) le GTCA d'évaluer la situation actuelle en ce qui concerne l'établissement au moins de données de départ pour des indicateurs potentiels de la mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires y compris, sur la base les derniers rapports nationaux à l'ACAP, de l'interaction de l'ACAP et ses Parties avec les ORGP.

Indicateurs de capacité

BirdLife recommande que ces indicateurs soient autant que possible en rapport avec les ressources mises à disposition pour la conservation, plutôt que la capacité administrative.

BirdLife considère qu'il est essentiel qu'une certaine partie des ressources (et des modifications apportées au fil du temps) contribue à la mise en œuvre de l'ACAP. Ces mesures sont imparfaites, mais au moins les indicateurs sont directement en rapport avec la volonté de mettre en œuvre l'ACAP, alors que bon nombre des autres indicateurs de réponse proposés sont seulement influencés en partie par les activités de l'ACAP.

Il existe beaucoup de difficultés bien connues en ce qui concerne les indicateurs de ressources et de capacité. Toutefois, lors de la réunion de la Convention sur la diversité biologique (CDB) COP-10 en octobre 2010, les indicateurs de « mobilisation de ressources à l'appui de la réalisation des ... objectifs de la Convention », ont été adoptés par toutes les Parties de la CDB (qui comprend toutes les Parties actuelles à l'ACAP). Plusieurs de ces indicateurs entrent en ligne de compte comme indicateurs potentiels de ressources/capacité pour l'ACAP. À noter en particulier :

- (1) Les flux financiers agrégés, du montant (et, le cas échéant, du pourcentage) du financement annuel lié à la biodiversité, prévu pour atteindre trois objectifs de la Convention, d'une manière qui évite la double comptabilisation, tant au total que pour les catégories suivantes, entre autres:
 - (a) L'aide publique au développement ;
 - (b) Les budgets nationaux à tous les niveaux ;
 - (c) Le secteur privé ;
 - (d) Les organisations non-gouvernementales, fondations et universités ;
 - (e) Les institutions financières internationales ;
 - (f) Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ;
 - (g) Le financement public non-APD [ODA];
 - (h) Les initiatives de coopération Sud-Sud ;
 - (i) La coopération technique ;
- (3) Le montant du soutien financier interne annuel, en ce qui concerne les activités nationales destinées à atteindre les objectifs de cette Convention.
- (9) Le montant et le nombre d'initiatives de coopération technique et de renforcement des capacités Sud-Sud et Nord-Sud qui soutiennent la biodiversité ;
- (11) Le montant des ressources financières de toutes les sources, des pays développés aux pays en développement, destinées à contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention;

Parmi ceux-ci, (3) et (11) semblent particulièrement appropriés, en particulier lorsqu'on les considère dans le contexte de l'indicateur (1), qui est le principal indicateur agrégé, subdivisé en catégories pertinentes, dont au moins (b), (c), (d) et (e) ont un rapport direct existant ou potentiel avec l'ACAP.

Recommandation

Des discussions complémentaires sur cette question devraient avoir lieu pendant la réunion CC6.